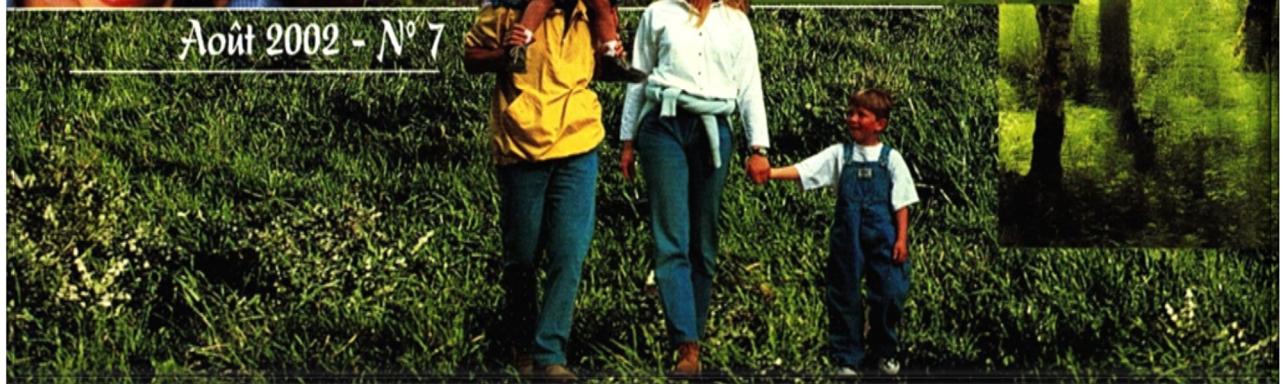


Saint-Jean-Lachalm



Août 2002 - N° 7



SOMMAIRE

Le Mot du Maire	Couv.
Projet de parc écolien	P. 1
La Communauté de Communes de Cayres-Pradelles	P. 2-3
La salle des fêtes	P. 4
Le budget	P. 6
Le compte administratif 2001	P. 7
L'eau	P. 8
Camions et déneigement	P. 9
L'école	P. 10-11
En bref	P. 12
L'état civil	Couv.
Mots croisés	Couv.
Poème	Couv.

Le Mot du Maire

Chers Amis,

Lors de sa visite au Puy-en-Velay, le 21 juin dernier, jour de la fête de la musique, Jean Pierre Raffarin le nouveau Premier ministre nous a dit que notre nation était composée de plein de gens qui ont de la volonté et des idées intéressantes, mais que la tâche la plus dure était de mettre tout cela en musique en faisant travailler tous ces êtres ensemble et que chacun trouve sa place dans la société.

Je crois que cette citation est aussi valable pour tous les habitants de notre commune. En effet si nous voulons réussir à conserver une vie sociale sur notre territoire, il faut absolument travailler tous ensemble et dans le même sens.

Le conseil municipal a été amené à faire des choix pas faciles (fallait-il conserver une école sur la commune ? construire une nouvelle école ?). Nous avons tranché et avons pris nos responsabilités, il est certain que si l'école doit disparaître dans quelques années les critiques seront faciles. Cependant, je reste persuadé que nous n'avions pas le droit de laisser passer cette chance de maintenir la vie dans notre village.

L'intercommunalité avec la mise en place de la communauté de communes est aussi une chance que nous devons saisir pour notre territoire. Il faut enfin faire travailler nos communes ensemble, peut-être pour partager nos misères, mais aussi pour s'entraider et à deux ou trois nous serons toujours plus forts si nous savons oublier nos querelles de clocher pour profiter des atouts de nos voisins.

A ce titre, les relations et les rencontres qui s'établissent avec nos voisins d'Alleyras et d'Ouides me semblent porteuses d'espoir.

Enfin vous trouverez en fin de bulletin un magnifique poème que nous a offert M. Raoul Besnard qui est propriétaire du moulin de Ringou et que je trouve très élogieux pour notre territoire

Paul Braud

REDACTION – DIFFUSION
Mairie de St-Jean-Lachalm
Denis BERAUD – Paul BRAUD
Abel FAYOLLE – Annick JOUMARD
Josette SARRET

COMPOSITION et IMPRESSION
DE LA COUVERTURE
Imprimerie Jeanne-d'arc
25, rue de la gazelle
43000 – LE PUY EN VELAY
Tél : 04 71 02 11 34 Fax : 04 71 02 00 59

Reproduction même partielle interdite
Dépôt légal : 3^e trimestre 2002
N°de série :

ISSN 1627 - 5683

L'imprimeur décline toute responsabilité pouvant résulter des erreurs ou omissions qui, malgré les soins apportés à la rédaction, auraient pu se produire.

L'état civil en 2001

Naissances

- 03-04-2001 LEYTON Lisa
- 26-04-2001 GUILLAUMOND Nadège
- 09-05-2001 CHACORNAC Hugo



Mariages

- 18-08-2001 MARTEL Gaston & CATANIA Marlène
- 18-08-2001 ALLEGRE Stéphane & GAILLARD Christelle

Décès

- 08-08-2001 REBOUL Jacques (52 ans)
- 08-10-2001 GAUTHIER Marie (92 ans)
- 09-10-2001 GLEYZE Yvonne (83 ans)

PROJET DE PARC EOLIEN

Suite à la mobilisation écologiste et aux textes de lois qui imposent à EDF d'avoir un minimum de production d'électricité par des sources d'énergie renouvelable, de nombreux projets sont aujourd'hui à l'étude sur la Haute Loire. Deux concernent notre commune:

Un au niveau de la communauté de commune avec la société EOLERES qui installerait une vingtaine d'Eoliennes sur le secteur de Pradelles.

Un autre sur notre commune avec la société SOLDEV qui installerait 9 éoliennes.

Pour ce qui nous concerne nous avons reçu Mme AOUST qui est en train de réaliser une étude paysagère sur les lieux potentiels d'installation. L'intérêt de ces installations réside dans les produits à retirer pour les communes et les propriétaires que sont la taxe professionnelle et la location du sol où sont implanté les éoliennes..

Les deux sociétés veulent installer des machines mesurant 70 mètres de haut équipées de pales de 40 mètres de diamètre.

La société SOLDEV nous invitera prochainement à visiter un de ses parcs dans l'Aude, les habitants des villages concernés par une éventuelle installation seront invités à accompagner le conseil municipal pour cette visite.

Deux problèmes doivent être traités sur notre commune

Le risque de foudre avec la pose de paratonnerre sur chaque machine et le givre en hiver.

Notre secteur intéresse les investisseurs en raison du vent (il ne faut pas qu'il soit trop puissant, mais qu'il souffle régulièrement), mais surtout en raison des lignes électriques qui partent de Monistrol d'Allier et sur lesquelles il est facile de se raccorder sans gros investissements.



(parc de Treille dans l'Aude)

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CAYRES-PRADELLES

La mise en place de la TPU

Fin 2001, la communauté de communes de Cayres Pradelles a décidé d'opter pour la TPU (taxe professionnelle unique). Cela se traduit par une modification de la fiscalité sur l'ensemble de la communauté.

La communauté n'encaisse plus une taxe additionnelle sur les quatre taxes (taxe d'habitation, taxe professionnelle, taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties). Par contre elle encaisse la taxe professionnelle à la place des communes qui ne la perçoivent plus.

Les communes vont percevoir une compensation versée par la communauté de communes qui correspond à la différence entre la taxe professionnelle encaissée en 2001 et les autres impôts collectés par la communauté en 2001 sur la commune.

La communauté va nous verser 5 480 € (35 949 F).

Les communes les plus pénalisées sont celles qui avaient des taux d'impositions faibles.

Sur une durée de 10 ans les taux vont se rapprocher du taux moyen communautaire. Aujourd'hui ce taux est de 13,86 %. les nouvelles entreprises seront soumises à ce taux alors que les anciennes le verront évoluer ainsi :

Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Taux	24,08%	23,06%	22,04%	21,02%	20,00%	18,98%	17,96%	16,94%	15,92%	14,90%	13,86%

La TPU a été choisie par la communauté car elle permet à celle-ci de bénéficier d'une dotation de fonctionnement bonifiée qui va passer de 64 029 € (420 000 F) en 2001 à 243 918 € en 2002.

Cette mesure est plutôt favorable à notre commune contrairement aux communes plus importantes qui vont devoir partager une partie de leur richesse et subir des augmentations importantes de taux. En cas de disparition d'entreprise ou de cessation d'activité cela est aussi plus sécurisant pour les communes qui percevront toujours la compensation.

Ce système évite la concurrence entre communes mais il est moins motivant pour inciter les communes à créer une dynamique locale.

Le ramassage scolaire

Le ramassage scolaire du primaire et du collège est de la compétence de la communauté de commune et nous pouvons donc moins agir sur sa mise en place et sur la tarification. S'il se passe relativement bien sur le collège avec un prix qui a considérablement baissé pour nos enfants, il n'en est pas de même sur le primaire avec des règles d'attribution de subventions qui nous posent des problèmes et sont souvent modifiées en cours d'année et en fonction des consignes du conseil Général.

Lors de sa dernière réunion le conseil communautaire a décidé de prendre entièrement en charge le ramassage scolaire du primaire et de la maternelle quel que soit l'attitude du conseil général. Cela devrait résoudre tous nos problèmes.

Le portage des repas

Ce projet est en cours d'élaboration, mais il ne sera pas mis en place avant le 1^{er} janvier 2003, car il nécessite l'embauche d'une personne et surtout une organisation assez complexe.

Le petit patrimoine

La communauté a décidé de faire un projet par commune tous les 2 ans. Elle répercuttera la partie non subventionnée aux communes propriétaires sauf pour les opérations situées sur des chemins de randonnés. Nous avons donc proposé l'aménagement du petit pont d'Arzac situé sur un sentier. Ce projet a été accepté et devrait se réaliser à l'automne 2002 à la charge de la communauté.

Les ordures ménagères

La communauté de communes de Cayres-Pradelles assure cette compétence depuis sa création mais elle devient effective à partir du 1er janvier 2002. C'est elle qui va facturer en 2002, les tarifs seront les mêmes sur l'ensemble des 2 cantons et ont été fixés ainsi :

Résidence principale

- 1 personne : 22 €
- 2 personnes : 42 €
- 3 personnes : 64 €

Résidence secondaire

- 50 €

Maisons de retraite et institutions

- 15 € par lit

Village vacances, gîtes meublés

- 42 € par appartement

Camping

- 10 € par emplacement

Chambres d'hôtes

- 15 € par chambres

Gîte d'étape

- 27 € par gîte

Restaurants (suivant leur classement - critère à définir)

- petit : 50 € par restaurant
- moyen : 90 € par restaurant
- gros : 170 € par restaurant

Autres commerces et artisans

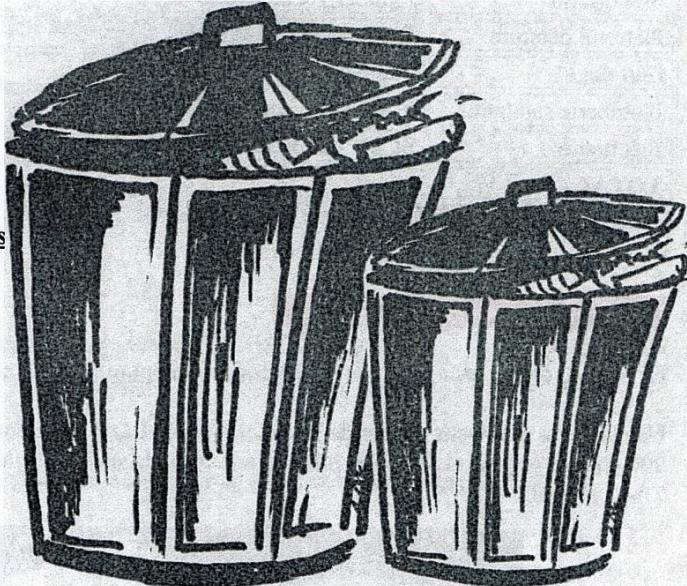
- 45 €

Professions libérales

- 25 €

Collège de Landos

- 230 €



LA SALLE DES FETES

Sa construction s'est terminée au printemps 2002.

Le coût définitif des travaux

Le coût définitif des travaux s'établit ainsi :

LOTS	ENTREPRISES	MARCHES	FACTURES
Gros œuvre	Carvalho – Espaly	334 574,70 F	301 577,70 F
Charpente	Jammes – Chaspuzac	410 951,70 F	414 275,47 F
Menuiserie	Jammes – Chaspuzac	175 859,40 F	177 415,83 F
Plâtrerie peinture	Dessimond – Cayres	195 451,00 F	194 627,00 F
Carrelage	Changea – Bessamorel	80 772,10 F	79 825,10 F
Plomberie sanitaire	Pradier Courriol – Laussone	26 019,64 F	21 686,64 F
Électricité	SCEE - Dunières	144 163,00 F	146 048,20 F
TOTAL		1 367 791,54 F	1 335 455,34 F

Les équipements supplémentaires

En plus de ce qui était prévu pour une utilisation optimum de la salle nous avons acquis :

Une sono de 400 watts auprès de la société ARNAUD au Puy pour un coût de 1 166 € HT.
200 chaises coques et 30 tables pliantes auprès de la société COMAT & VALCO pour un coût de 7 140,10 € HT.



Vue intérieure de la salle

L'UTILISATION DE LA SALLE

Pour l'utilisation de la salle, le conseil municipal a décidé de classer les utilisateurs en 2 catégories :

- Les associations – Entreprises et Collectivités.
- Les Particuliers.

Le prix de la location de la salle a été fixé ainsi :

Association - Entreprises - Collectivités

Elles ont été réparties en trois groupes:

- communale : Siège social sur la commune et membres majoritairement de la commune
- intercommunale : intervient sur la commune et possède des membres ou actionnaires sur la commune
- Hors commune : toutes les autres

Bal : (limité aux associations communales et intercommunales avec 1 bal par mois maximum)

- Associations communales : 150 €
- Associations intercommunales : 200 €

Concours de belote - Loto : (réservé aux associations communales)

- 75 €

Autres spectacles : Théâtre, Repas, Soirée privée sur invitation, opération commerciale)

- Communales : 75 €
- Intercommunales : 100 €
- Hors communes : 150 €

Réunion d'information - Assemblée générale : (sans apéritif et repas)

- Communales : 15 €
- Intercommunales : 30 €
- Hors commune : 45 €

Chaque association doit fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile couvrant les activités pratiquées dans la salle.

Particuliers

Apéritif :

- Domiciliés sur la commune : 30 €
- Domiciliés hors commune : 60 €

Repas - réunion de familles :

- Domiciliés sur la commune : 75 €
- Domiciliés hors commune : 150 €

La location des chaises et tables est comprise dans les prix ci-dessus,

La sonorisation est louée au prix de 15 €.

L'électricité et le chauffage sont facturés au coût réel.

Lors des manifestations publiques (Bal, concours de belote, loto) les boissons doivent être servies dans des gobelets plastique jetables.

Chaque utilisateur devra signer un contrat de location et déposer un chèque caution de 200 €.

LE BUDGET

Un budget en déficit

Une ligne de trésorerie a été ouverte en cours d'année 2001 au CRCA LHL. Elle nous permet d'avoir de l'argent disponible pour payer en fonction des besoins d'investissements. Nous l'avons notamment utilisé pour le financement de la salle pour laquelle nous avons payé 50 % des travaux alors que seulement 140 690 F (21 448 €) de subvention ont été perçus sur un total espéré de 634 250 F (96 690 €).

Le budget de la commune se solde par un déficit de 287 659,30 francs (43 853,38 €). Ce déficit était couvert par la ligne de trésorerie. Elle sera consolidée en fin d'opération par un prêt en fonction du coût définitif et des subventions perçues. D'autre part le total de tous les budgets de la commune (général, CCAS, caisse des écoles et service des eaux) se traduit par un déficit de 60 000 F.

LA CAISSE DES ECOLES

Mise en place avec l'ouverture de l'école, il faut noter qu'elle est plutôt symbolique puisque la plupart des dépenses relatives à l'école (salaire de l'aide maternelle, mobilier, chauffage, téléphone, timbres, fournitures) ont été payées sur le budget général de la commune.

La Caisse des écoles

Fournitures scolaires	3 693,77 F	563,11 €
Dépenses de fonctionnement	3 693,77 F	563,11 €
Dons	500,00 F	76,22 €
Subvention communale	5 000,00 F	762,25 €
Recettes de fonctionnement	5 500,00 F	838,47 €
Excèdent de fonctionnement au 31/12/2001	1 806,23 F	275,36 €

Le Centre Communal d'Action Sociale

Charges sociales	873,00 F	133,09 €
Repas et cadeaux	4 400,00 F	670,78 €
Dépenses de fonctionnement	5 273,00 F	803,87 €
Subvention communale	5 000,00 F	762,25 €
Excèdent antérieur au 01/01/2001	1 879,02 F	286,45 €
Recettes de fonctionnement	6 879,02 F	1 048,70 €
Excèdent de fonctionnement au 31/12/2001	1 606,02 F	244,83 €

LE COMPTE ADMINISTRATIF

2001

Le fonctionnement

Charges à caractère général	328 005,68 F	50 004,14 €
Charges de personnel	326 810,87 F	49 822,00 €
Autres charges de Gestion courantes	209 788,68 F	31 982,08 €
Charges financières	85 579,11 F	13 046,45 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	1 354 709,58 F	206 524,13 €
Dépenses de fonctionnement	2 304 893,92 F	351 378,80 €

Remboursement salaires (CEC)	33 657,22 F	5 131,01 €
Produits des services ou domaines	109 953,35 F	16 762,28 €
Travaux en régie	81 989,42 F	12 499,21 €
Impôts et taxes	695 024,98 F	105 955,87 €
Dotations et participations	767 693,35 F	117 034,09 €
Autres produits de gestion	104 520,00 F	15 933,97 €
Produits exceptionnels	1 958,29 F	298,54 €
Produits antérieurs (excèdent au 31/12/2000)	510 097,31 F	77 763,83 €
Recettes de fonctionnement	2 304 893,92 F	351 378,80 €

Les investissements

Remboursement capital d'emprunts	290 674,53 F	44 313,05 €
Matériel (camion)	263 000,00 F	40 094,09 €
Immobilisations en cours (bâtiments - réseaux)	1 485 944,27 F	226 530,73 €
Dépenses d'investissement	2 039 618,80 F	310 937,87 €

Subventions d'équipements	343 888,92 F	52 425,53 €
Prélèvement / recettes de fonctionnement	1 354 709,58 F	206 524,13 €
Fonds de compensation de la T.V.A.	32 461,00 F	4 948,65 €
Vente de Matériel (camion)	20 000,00 F	3 048,98 €
Chèques caution	900,00 F	137,20 €
Recettes d'investissement	1 751 959,50 F	267 084,49 €
Déficit d'investissement	287 659,30 F	43 853,38 €

L'EAU

Le budget du service des EAUX

Le fonctionnement

Electricité	19 655,94 F	2 996,53 €
Fournitures	3 607,17 F	549,91 €
Analyses	4 422,00 F	674,13 €
Frais de télécommunications	1 171,12 F	178,53 €
Pertes sur créances irrécouvrables	82,80 F	12,62 €
Remboursement main d'œuvre communale	14 400,00 F	2 195,27 €
Taxes et cotisations	20 472,24 F	3 120,97 €
Amortissements	36 643,00 F	5 586,19 €
Dépenses de Fonctionnement	100 454,27 F	15 314,15 €
Redevances	142 310,95 F	21 695,16 €
Excédent antérieur au 01/01/2001	71 932,52 F	10 966,04 €
Recettes de fonctionnement	214 243,47 F	32 661,20 €
Excédent de fonctionnement au 31/12/2001	113 789,20 F	17 347,04 €

Les investissements

Travaux	54 060,05 F	8 241,40 €
Déficit antérieur au 01/01/2001	33 375,74 F	5 088,10 €
Dépenses d'investissement	87 435,79 F	13 329,50 €
Amortissements	36 643,00 F	5 586,19 €
F.C.T.V.A.	82 844,00 F	12 629,49 €
Subventions	79 032,55 F	12 049,43 €
Recettes d'investissement	198 519,55 F	30 264,10 €
Excédent d'investissement au 31/12/2001	111 083,76 F	16 934,61 €

Comme vous pouvez le constater le budget se solde par un excédent conséquent, mais le prêt réalisé en 2000 n'a pas été prélevé en 2001, mais en début 2002, ce qui absorbe une grosse partie de notre excédent.

A l'avenir notre budget devrait pouvoir s'équilibrer car nos frais de fonctionnement (électricité, fournitures, main d'œuvre) se sont réduits avec la réalisation de la nouvelle conduite.

A compter du 1^{er} janvier 2002, les tarifs de facturation ont été fixés ainsi :

	Ancien tarif	Nouveau tarif	Evolution
Branchement	2 800 F	430 €	+ 0,74 %
Abonnement /An	100 F	15 €	- 2,00 %
M ³ d'eau (- de 250 m ³)	2,50 F	0,40 €	+ 4,95 %
M ³ d'eau (+ de 250 m ³)	2,25 F	0,35 €	+ 2,03 %

CAMIENS ET DENEIGEMENT

De nouvelles normes en matière de déneigement ont été mises en place dans le cadre de la C.E.E. et ont été effectives à partir du 1er janvier 2002. Tous les véhicules qui assurent ce service doivent être classés VSH (véhicule de service hivernal).

Nous avons tenté de faire classer notre camion, mais en raison de son ancienneté, cela n'a pas été accepté par la D.R.I.R.E.. De plus, le deuxième camion nécessitait de grosses réparations.

Nous avons donc remplacé ces véhicules par un camion polyvalent qui assurera le déneigement et les travaux de voirie.

Notre choix s'est porté sur un camion Mercedes 2631 6 roues motrices de 1993. Il a été acquis auprès de la Société Wilmets en Belgique au prix de 263 000 F (40 094 €).



Un des anciens camions a été vendu 20 000 F (3 049 €) en fin 2001 et exporté en Afrique. Le deuxième a été cédé à la commune de Fay sur Lignon pour 3 800 € en avril 2002.



Pour le service hivernal nous avons fait équiper le nouveau camion à la société Villeton à St André le Gaz (38) pour un coût de 9 270 €.

Nous devrions percevoir une subvention exceptionnelle du Ministère de l'intérieur (réserve parlementaire du sénateur Jean Boyer) de 4 573 €.

De plus nous avons acheté une étrave transformable au Parc de l'Equipement, qu'il ne pouvait plus utiliser en raison de son poids et des charges utiles de ses véhicules. Cette étrave transformable permet de déneiger sur une largeur de 2,50 m à 3,80 m.

L'ECOLE

L'année scolaire 2001-2002

La rentrée a eu lieu le 6 septembre 2001 avec nos deux nouvelles institutrices Carine Benaïm et Séverine Bouquet, assistées par Michelle Michelli l'aide maternelle employée par la commune.



absente sur la photo : Nelly NARCE

Les éléments marquants de l'année scolaire

Dans le cadre d'une opération de développement local, le bureau de Costaros du Crédit Agricole Loire Haute Loire a apporté une aide de 20 000 F pour l'achat de matériel pédagogique et de jeux pour les enfants..

L'Education Nationale dans le cadre du projet pédagogique a offert un ordinateur, ce qui a permis aux enfants de découvrir Internet pour communiquer avec les enfants des écoles du plateau (Sénéujols, Saint Paul de Tartas et Alleyras).

Une classe piscine a été organisée début avril à Brioude avec l'école de Sénéujols.

La prochaine rentrée scolaire

Carine Benaïm rejoint son pays natal, les Bouches du Rhône. Elle est remplacée par Jérôme Vachey, nouveau directeur. Il arrive dans notre département après une dizaine d'années d'enseignement en Haute Savoie, Bretagne et Puy de Dôme.

Après son congé maternité, Séverine Bouquet a retrouvé sa classe de maternelle, elle sera titulaire sur son poste à la rentrée prochaine.

Pour cette 1^{ère} année, il n'y avait pas de cantine à l'école et les enfants emmenaient le panier de la maison. Nous réfléchissons à la création d'une cantine avec des plateaux repas qui pourraient être livrés avec le portage des repas à domicile ou en collaboration avec les autres écoles du plateau.

LA CONSTRUCTION DE L'ECOLE

Elle a débuté en janvier après un appel d'offre lancé à l'automne dernier qui avait donné le résultat suivant :

Lots	Entreprise retenue	Marchés HT
Gros œuvre	Mouret Marc- Cayres	41 242,99 €
Charpente - couverture	Jammes J Louis – Chaspuzac	14 343,25 €
Menuiserie	Vocanson Joseph – Laussone	20 186,97 €
Plâtrerie	SARL Broc – Brives Charensac	7 296,87 €
Carrelage	Changea frères- Bessamorel	2 276,55 €
Sols plastiques	Bruchet – Le Puy en Velay	3 416,71 €
Plomberie	Pradier-Courriol – Laussone	1 671,08 €
Electricité	Chapuis Guy – Lantriac	4 157,01 €
Chauffage géothermie	Porteneuve Marcel– Le Puy en Velay	10 810,01 €
TOTAL		105 401,44 €

L'habillage intérieur sera réalisé en châtaigner. Cela nous a permis d'obtenir une subvention de la Région pour la promotion du bois dans la construction de : 5 985 €

En plus nous avons bénéficié des subventions suivantes :

Conseil Général : 40 495 €

SMAT : point fort touristique : 3 623 €

Subvention exceptionnelle du Ministère de l'intérieur (réserve parlementaire Jean Proriol) :

11 400 €

Le lavoir sera reconstruit devant la cour de l'Ecole et de la Mairie. nous avons profité de ces travaux pour déplacer la fontaine et la mettre plus en évidence au-dessus de la Mairie. L'ensemble de ces travaux ainsi que le terrassement et la démolition de l'ancien lavoir ont été réalisés par l'employé municipal ce qui a permis de réduire le coût de la construction de manière significative.



la nouvelle fontaine

EN BREF

Les chemins et les routes

Des travaux sont en cours sur Sansac, Belvezet et Le Sapet sur les chemins, nous ferons un point précis sur ces travaux sur le prochain bulletin. Un entretien des voies communales sera réalisé cet été par l'Equipment.

La tribune de l'église

Suite à un contrôle de la SOCOTEC, nous avons dû en interdire l'accès pour l'instant. L'Architecte des Bâtiments de France nous a rendu visite, il va faire une demande de subvention pour 2003 ou 2004 pour la consolider, et pour reprendre la toiture Nord qui est abîmée.

Les plantations dans les forêts

Comme prévu depuis trois ans, la plantation de la forêt de Conil s'est réalisée en avril 2002. Il devrait à l'automne y avoir des plantations sur les forêts de Trespeux, Sansac, et La Glotonie sur les parcelles touchées par la tempête. Pour ces parcelles nous avons obtenu des plants gratuits financés par le Conseil Général.

Vente de terrains constructibles

Nous avons aménagé l'ancienne décharge du bourg sur le chemin de la Barge car cette zone avait été classée constructible lors de la réalisation de la MARNU et des terrains propriété des habitants de Saint Jean ont été transférés à la commune par arrêté du Préfet de la Haute Loire.

Ces terrains sont aujourd'hui à vendre pour la construction au prix de 2,30 € le M² sous réserve de construire dans les 2 ans qui suivent.

Les lots sont réalisés au fur et à mesure par le géomètre en fonction des demandes et des souhaits des acheteurs. Il est possible de réaliser une dizaine de lots sur ces terrains, ce qui nous laisse une réserve foncière intéressante.

L'aménagement des décharges

Après l'aménagement de la décharge du bourg nous avons installé une barrière à la décharge de Vabrettes, en effet, nous avions constaté un laisser aller de plus en plus important des habitants de la commune, mais aussi des communes voisines, voire de beaucoup plus loin.

Nous vous rappelons qu'il est possible de vider à cette décharge de la terre, des cailloux, des déchets végétaux (fourrage, paille, tailles). Mais les ordures ménagères, les plastiques ainsi que tous les métaux sont strictement interdits.

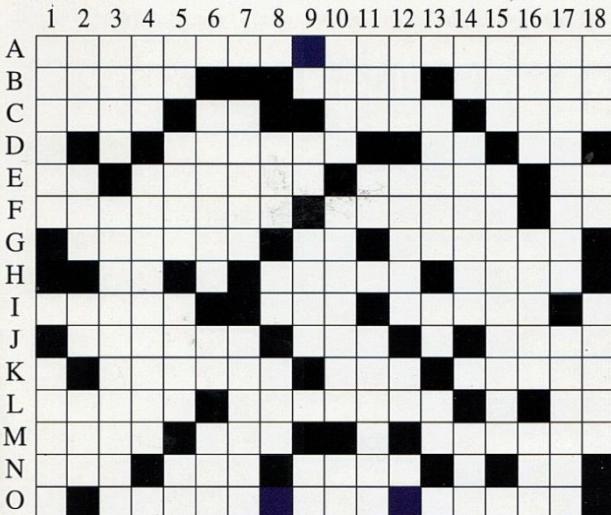
Vous pouvez donc toujours accéder à la décharge après avoir demandé la clef à la Mairie, auprès de l'employé municipal ou chez Charles LAC.

Nous vous demandons le maximum de discipline sinon nous serons amenés à prendre des mesures plus sévères et interdire l'accès totalement.

Une collecte des encombrants aura lieu fin août. Le point de collecte sera le terrain derrière la Mairie (ancien emplacement de la fontaine). Vous pouvez déposer à partir du 20 août.

Une collecte des plastiques agricoles a été organisée en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et les syndicats agricoles le 2 mai 2002. Cette opération s'est bien passée, elle sera renouvelée en 2002 – 2003 avec certainement une première collecte plus tôt dans la saison.

MOTS CROISES N° 6



HORIZONTALEMENT

- A: Vous l'avez devant vous, c'est le N° 7.
 B: Sans inégalités – Acteur prénomme Robert de... – Toute neuve à la prochaine rentrée.
 C: Moitié – Marque de voiture – Le 25 décembre – Pronom personnel féminin.
 D: Consumée par le feu – Sur le levier de vitesse – Voyelle double.
 E: Fin de verbe – Proche – Té mis debout-te... YB.
 F: Chatouillée – La cigale alla crier... chez la fourmi – Note de musique.
 G: Fêté le 2 décembre – Dieu du soleil – Dans un texte de loi.
 H: Symbole chimique de l'Antimoine (inverse) – Qui a manqué d'éclat – Hommes.
 I: Protège la fenêtre – Plume anglaise – D'espoir ou de l'aube.
 J: Chef-lieu de canton – Chanteuse de variétés – Petits boulots.
 K: Public, il reçoit les impôts – Marque l'étonnement – Ils diminuent après le 21 juin.
 L: Motrices ou de secours – Lésion inflammatoire des nerfs – Voyelles.
 M: De nombreux avions s'y déplacent – Naturaliste anglais – Allumettes résistantes au vent.
 N: Abréviation pour nouvelle – Indemnité temporaire de travail – Chanteur disparu – Article.
 O: Inaugurée prochainement.

VERTICALEMENT

- 1: Présenté page centrale du bulletin municipal – Avant l'Euro
 2: Première page – Dans un carnet de chèques – Langue du Sud – Huile.
 3: Outil – Anciennes écritures musicales.
 4: Monnaie roumaine – Étendue boisée sur la commune
 5: En matière de – Footballeur dont le prénom est en G horizontal – Beaucoup – Avant nous.
 6: Émet une vive lumière – En matière de – Station de radio.
 7: A Sansaquet, celui de la bière et des lentilles – Composition de musique.
 8: Dépot au fond de la bouteille – Travaux publics – Chimiste français.

- 9: Préposition – Vrai – Livre aimé des enfants.
 10: De crayon ou d'or – Mont... (altitude 1 321 m) – île de France.
 11: Préfixe médical – Note de musique – Petite commune voisine.
 12: Fils de Lamech – Protège la dent – Contrepartie de TTC.
 13: Chanteur Français (Philippe...) – D'Amérique – Plus dans l'addition.
 14: Cour élémentaire – Redonne de la vigueur – Entourée d'eau.
 15: Glace en anglais – Commune limitorphie.
 16: Au nord et au sud de la Terre – Tourne autour du boulon – Entendu dans l'arène.
 17: Commune voisine – Couleur de bière
 18: LEE – Symbole chimique du Béryllium – Crochet double.

SOLUTION N° 5

Le nom du village à trouver était :

TRESPEUX

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
A	S	T	J	E	A	N	L	A	C	H	A	L	M	S	A	N	S	A	C
B	E	R		E	N	F	E	R	L	I	A	R	R	E	G	O			
C	J	E		A		S	D	B	E	V	E	Z	E	T	N				
D	A	N	N	O	N	C	A	E	U	E	T	M	A	C	R	I			
E	L	T		C	A	M	P	E	U	S	O		A	C	H	E	L		
F	L	E	U	R	S	E	U	X		G	S	C	E	P	I				
G	I	T	E		E	T	M	I	L	E	V	I	L	L	A	R	D		
H	E	F		L		F	I	L	O	U	A	E	O	R	E	E			
I	R	O	S	S	I	G	N	O	L	T	E	B	A	N	S	R			
J	E	N	T	E	E	L	E	N	O	T	R	E	N	E	O	N			
K	S	T	A	T	I	O	N	N	E	R	N	O	E	L	E	B	Y		
L	F	R		T	O		S	U	I	N	T	E	M	E	N	T			
M	I	R		R	E	C	E	N	S	E	M	E	N	T	E	N			
N	G	E		I	A	U		E	E							N	U		
O	L	Y	M	P	H	O	G	R	A	P	H	I	E	S		A			
P	O	D	I	L	E	I	R	I	B		E	L	I	A	N	E			
Q	O	E	L		I	N	T	E	R	C	O	M	M	U	N	A	L	I	T

**La Mairie
est OUVERTE :**

**LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI
de 9 h à 12 h**

PERMANENCE du MAIRE :

**Le jeudi matin de 11 h à 12 h
ou le samedi sur rendez-vous
Tél. 04 71 57 57 27**

Fax : 04 71 57 55 43

E-mail : mairie.stjeanlachalm@wanadoo.fr



